

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2020

---

D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2762)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL51

présenté par  
Mme Batho

-----

### ARTICLE 5 BIS

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« de deux »,

les mots :

« d'un ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'unité de la Nation est une force pour faire face à l'épidémie de covid-19. Elle s'exprime par la représentation nationale. Le Parlement doit donc être associé aux décisions à échéance régulière. La démocratie n'est pas une perte de temps dans la guerre contre l'épidémie, mais une force.